Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 199 Vœu relatif au lancement d'une campagne en faveur de l'inscription sur les listes électorales.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

2012 sera pour notre pays, l'année d'importantes échéances électorales ;

La loi n° 97-1027 du 10 novembre 1997 rend automatique l'inscription sur les listes électorales des personnes ayant atteint l'âge de 18 ans sous réserve que celles-ci apportent la preuve de leur identité, de leur nationalité et de leur domicile ;

Or, il est fréquent de constater que nombre de jeunes gens devenus majeurs ne connaissent pas cette disposition ;

Par ailleurs, les élus que nous sommes sont régulièrement interpellés par des citoyens mécontents d'avoir été radiés des listes électorales suite à un déménagement. Il est en effet très fréquent que de nouveaux arrivants à Paris, ou des Parisiens ayant déménagé oublient d'effectuer cette démarche par manque d'information ;

Considérant la nécessité de rappeler aux citoyens de notre ville les règles en vigueur pour pouvoir accomplir leur devoir électoral, et que la Ville a déjà par le passé été à l'initiative de telles campagnes d'information ;

Considérant la nécessité citoyenne d'inciter chaque Parisienne et Parisien à participer aux scrutins présidentiels des 22 avril et 6 mai puis législatif des 10 et 17 juin 2012 ;

Considérant qu'il est toujours de la responsabilité de notre collectivité d'accompagner le maximum de citoyens, et en particulier les plus jeunes dans ces démarches pour les aider à prendre part aux moments démocratiques forts de 2012 ;

C'est pourquoi, sur la proposition de M. Gilles Alayrac, Mme Laurence Goldgrab, M. Jean-Bernard Bros et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

qu'une campagne de communication spécifique soit lancée dans les prochaines semaines pour informer les Parisiennes et les Parisiens, et en particulier les jeunes citoyens, des modalités d'inscription de vote ainsi que des dates des échéances électorales pour l'année 2012, afin de les inciter à procéder aux démarches nécessaires auprès de leur mairie d'arrondissement en vue de leur inscription sur les listes électorales.